



8.9

DEC_0100_2024

DÉCISION DU PRÉSIDENT

SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION POUR L'ORGANISATION D'UNE DÉAMBULATION THÉÂTRALISÉE DANS LE CADRE DES NUITS DE L'ESTUAIRE

Le Président de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération du conseil communautaire n° 94-2022 en date du 29 septembre 2022 portant délégation au Président ;

CONSIDÉRANT l'adhésion de la Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle au Pôle Métropolitain de l'Estuaire de la Seine,

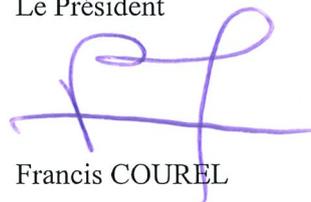
CONSIDÉRANT la manifestation les Nuits de l'Estuaire portée par le pôle Métropolitain et à laquelle s'associera la Communauté de communes le 19 octobre 2024,

CONSIDÉRANT l'opportunité de mettre en valeur le patrimoine et l'histoire de la commune de Quillebeuf-sur-Seine en proposant au public de suivre une déambulation théâtralisée,

Le Président décide de signer un contrat de cession avec la compagnie La Belle Envolee domiciliée 134 rue d'Étretat 76600 Le Havre, pour l'organisation d'une déambulation théâtralisée permettant la découverte de l'histoire et du patrimoine de la commune de Quillebeuf-sur-Seine. Le montant de la prestation est de 950€ TTC.

Fait à Pont-Audemer, le 17 octobre 2024

Le Président


Francis COUREL

